

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	19.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Relations avec d'autres Etats, Impôts directs
Acteurs	Singapour
Type de processus	Objet du conseil fédéral
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Relations avec d'autres Etats, Impôts directs, Objet du conseil fédéral, Singapour, 2011 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 19.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec d'autres Etats	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Banques	1

Abréviations

DBA Doppelbesteuerungsabkommen
AIA Automatischer Informationsaustausch

CDI Convention de double imposition
EAR Echange automatique de renseignements

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec d'autres Etats

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 13.12.2011
ANITA KÄPPELI

Der Ständerat hiess das **DBA** mit Singapur gut. ¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 16.03.2012
EMILIA PASQUIER

Le Conseil national s'est joint à la décision du Conseil des Etats et a adopté la **CDI** avec Singapour. ²

Economie

Crédit et monnaie

Banques

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 14.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national s'est penché sur l'**introduction de l'EAR** relatifs aux comptes financiers avec la République de Singapour, Hong Kong, Anguilla, les Bahamas, Bahreïn, le Qatar, le Koweït, Nauru, les communes outre-mer des Pays-Bas et le Panama. Seul l'UDC s'est opposée à l'introduction de l'échange automatique de renseignements avec les pays sus-mentionnés. Néanmoins, les voix de l'UDC n'ont pas pesé lourd face au reste de la chambre du peuple. L'introduction de l'EAR a donc été adoptée. ³

1) AB SR, 2011, S. 1156 ff.; BBl, 2011, S. 8685 ff.

2) FF, 2012, p.3285s; BO CE, 2012, p. 272; BO CN, 2012, p. 195ss., 199s. , 556.

3) BO CE, 2018, p.1081; BO CN, 2018, p.2254; BO CN, 2018, pp.2177; Communiqué de presse CER-CE du 13.11.2018